

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021
DELIBERATION N° DE-2021-126

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : TEMPORADA – Contrats d'engagement des professionnels taurins.

La Ville a choisi d'organiser directement les spectacles taurins présentés aux arènes de Lachepaillet, en se faisant assister par un mandataire pour certaines démarches. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada.

Le programme de la saison 2021 est fixé de la manière suivante :

Vendredi 30 juillet :	corrida	18h30
Samedi 31 juillet :	corrida à cheval	18h30
Vendredi 03 septembre :	corrida goyesque	19h00
Samedi 4 septembre :	novillada avec picadors	11h00
Samedi 4 septembre :	corrida	19h00
Dimanche 5 septembre :	novillada sans picadors	11h00
Dimanche 5 septembre :	corrida	17h30

Il convient ainsi d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités liées à l'engagement des toreros et novilleros et de leurs cuadrillas, qu'il s'agisse de la signature des contrats avec les professionnels taurins (soit un montant prévisionnel estimé à 450 000 €, sous réserve des modifications de cartels pouvant intervenir) ou de leur couverture sociale (inscription à la Sécurité sociale espagnole ou affiliation au guichet social taurin de l'Urssaf du Gard).

Par ailleurs, les mayorales des élevages retenus seront défrayés suivant les modalités suivantes :

- versement d'un forfait journalier de 95 €, depuis la date d'embarquement des taureaux jusqu'au lendemain du spectacle, auquel s'ajoute un montant de 53,50 € par toro (ou 33,50 € pour une novillada avec picadors) ;
- remboursement des frais de transport : prise en charge du billet de retour (train) ou, si un autre moyen de transport est utilisé, paiement d'une indemnité de 0,35 € par kilomètre, depuis les arènes jusqu'à l'élevage.

S'agissant des alguazils, un contrat de travail temporaire sera conclu avec MM. Yannick et Volodia Boutet pour leur prestation au cours des différents spectacles, sur la base d'un montant brut de 98 € par corrida (idem rejon et novillada avec picadors) et de 31 € brut par novillada sans picadors.

Enfin, il est précisé qu'en cas d'annulation ou de report d'un spectacle taurin pour cas de force majeure, la tradition taurine veut que le cachet des toreros ne soit pas payé, mais que les frais engagés leur soient remboursés. La Ville remboursera ainsi aux toreros les frais suivants : rémunération d'une partie de la cuadrilla (valet d'épée et aide), frais de transport, de restauration et d'hébergement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité

Votes contre : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE.

Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. BERGÉ

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services